



Honoraires de l'agence

Estimations : orale offerte/ écrite 180 euros TTC

Transaction Vente Maisons/Appartements Taux de commission : 4% TTC du prix de vente à la charge du vendeur 4 % TTC à la charge de l'acheteur

Transaction : Terrains Taux de commission : 4 % TTC du prix de vente à la charge du vendeur 4 % de commission à la charge de l'acheteur

Locaux commerciaux - Fonds de commerce – et Droit au Bail

10 % du prix de vente TTC à la charge de l'acquéreur avec un minimum de 5000 € TTC Si un bien d'habitation est commercialisé en sus les honoraires sont partagés pour l'ensemble des mandats soit 4 % TTC du prix de vente à la charge du vendeur 4 % TTC de à la charge de l'acheteur Transaction : Baux commerciaux sans droit d'entrée 30 % TTC du loyer annuel hors taxe, à la charge du preneur si le Bail est notarié ou rédigé par un juriste, il sera à la charge du preneur en sus Sauf accord ultérieur entre les parties Transaction - Garage – parking 10 % TTC du prix de vente Location professionnelle : Bureau 15 % TTC du loyer annuel hors taxe, à la charge du preneur si le Bail est notarié ou rédigé par un juriste, il sera à la charge du preneur en sus Sauf accord ultérieur entre les parties .

Location Habitation Bailleur Concernant les honoraires de négociation et d'entremise :

10 euros TTC par mètres carré de surface habitable Location : Habitation Preneur Honoraires : constitution du dossier et rédaction du bail et état des lieux d'entrée 10 euros TTC par mètres carré de surface habitable. Honoraires : visite du preneur 3 euros par mètres carré de surface habitable Inter Cabinet ;

En cas de délégation de mandat avec un confrère, les honoraires applicables seront ceux de l'Agence qui détient le mandat initial.

TVA L'ensemble de nos prestations de services sont soumis au taux de **TVA en vigueur soit 20 %**
Tarifs en vigueur à compter du 1er avril 2017